Semaine 48 - Novembre 2014
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

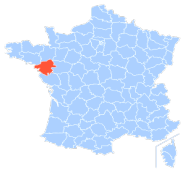

ELECTIONS

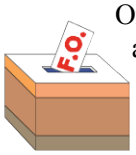

On le sait, les agents des Finances Publiques sont attachés aux élections professionnelles. Mais les choses étant ce qu'elles sont aujourd'hui, certains pourraient être tentés de ne pas participer au vote. Nous pensons que ce serait une erreur : il faut bien avoir conscience que la participation sera elle aussi regardée à la loupe !

NB : n'oubliez pas de signer vos enveloppes si vous votez par correspondance (et ne mélangez pas les couleurs de vos enveloppes : votre vote serait déclaré nul....)

ERD ET ERDA DEVIENNENT L'EDR

Suite à la note RH2A/2014/10/1067du 14/11/2014, relative à la mise en œuvre en 2015 du dispositif unifié de gestion des équipes départementales de renfort (EDR), ***FO*** a pris l'initiative d'interroger le DRFiP44 sur ses intentions.

En effet, la note prévoit que :

LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION

Au niveau national, l'agent exerçant ses fonctions à l'EDR est affecté sans RAN au département. En fonction des **circonstances locales** et de la structure du réseau départemental, le directeur local appréciera les modalités d'organisation de son EDR, **pour décider d'une éventuelle sectorisation géographique**.

Alors pour le 44 : y aura-t-il une sectorisation? et si oui, sur la base de quelles modalités? La décision locale aura des conséquences importantes en termes de rémunération pour ces collègues. Affaire à suivre donc …..

MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

La DRFiP44 a, après le CTL du 20 novembre 2014, adressé un message à chaque agent :

Unanimement opposées à la réduction des horaires d'accueil, les organisations syndicales ont relevé que manquait à l'appui de la fiche soumise au CTL le compte rendu de la consultation informelle des agents sur le projet précisant notamment les conséquences sur les conditions de travail, telle que prévue par la note de la direction générale n° 2014/09/10269 du 22 octobre 2014.

Pour ce motif, elle a repoussé *sine die* son projet de réduction d'horaires au public.

Il y a là comme un petit vent de démagogie : à ***FO***, nous avons, dans notre motion liminaire, indiqué qu'effectivement nous étions **CONTRE** les réductions d'ouverture des guichets au public.

Mais comme nous savons à quel point nos collègues sont dans la souffrance (ils nous le disent assez), du fait des **SUPPRESSIONS MASSIVE D'EMPLOIS,** nous avons indiqué que nous refuserions de voter en laissant la responsabilité de la dégradation des conditions de travail à l'administration :

FO *DGFiP a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens. En conséquence de quoi,* ***FO*** *DGFiP considère que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration et ne la cautionnera donc pas : c'est pourquoi les élus* ***FO*** *ne prendront pas part au vote.* (Lire notre motion sur notre site en intégralité)

Pourquoi refuser de voter ? Pour ne pas pénaliser les collègues. Voter CONTRE c'était voir reporter la décision. Or à ***FO***, nous sommes pragmatiques !

Oui, nous avons aussi dit qu'il était anormal de ne pas disposer du même niveau d'informations que la direction à savoir notamment le « vote » des collègues sur ce projet.

Nous avons aussi dit que sa présentation ne s'était pas faite de manière équitable auprès des agents, certains nous ayant même dit qu'on leur avait simplement parlé de l'existence dudit projet. C'est ça se prononcer de manière informelle pour notre direction ???

CE SONT LES PERSONNELS QUE NOUS REPRÉSENTONS ! Il est tout à fait légitime de demander à connaître leurs attentes. C'est la direction locale qui a mal rempli sa mission en ne nous donnant qu'un minimum d'informations (comme elle prend trop l'habitude !). Normal que nous nous en offusquions ! La DRFiP44 porte donc toute la responsabilité dans cette affaire. Par ailleurs, qu'elle aille jusqu'à écrire que pour elle cette proposition *lui paraît de nature à améliorer, même à la marge, les conditions de travail en apportant un nouvel équilibre dans le temps à consacrer à chaque mission* là franchement, fallait oser !

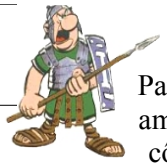

Parce que, ce qui serait vraiment de nature à améliorer les choses, ce serait de combattre aux côtés des syndicats pour défendre les emplois !

Or, le seul sujet sur lequel les directeurs sont vent debout, c'est pour dire qu'ils sont d'accord avec les suppressions d'emplois décidées par la direction générale et avec sa démarche stratégique!
Et d'ailleurs s'ils ne l'étaient pas,
la situation ne serait pas celle qu'on connaît !

Par contre, la DRFiP44 aurait pu profiter de ce message pour indiquer à l'ensemble des agents que, dans sa demande faite aux responsables de service en octobre (avec un délai de 3 jours pour rendre réponse), elle avait fait une **erreur d'interprétation** : en effet elle a écrit que les horaires de l'accueil téléphonique seraient calqués sur ceux de l'accueil physique. Or, dans les documents de travail elle disait le contraire ! Ce sont les élus ***FO*** qui ont pointé cette incohérence. Pourquoi la direction locale n'a-t-elle pas profité de son message pour en aviser les agents ?

Démago quand tu nous tiens …

Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI – J-Luc LE CALVEZ- Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)